

4. LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION (PDME)

Le PDME est le principal programme de promotion des exportations du MAECI. Il vise à accroître les ventes de biens et de services canadiens à l'étranger. Pour ce faire, l'État prend en charge une partie du coût des activités que les entreprises ne pourraient ou ne voudraient normalement pas assumer seules, ce qui réduit les risques associés à la pénétration de marchés étrangers. Le PDME encourage les sociétés canadiennes à se lancer dans l'exportation et les exportateurs canadiens à pénétrer de nouveaux marchés géographiques et à lancer de nouveaux produits sur les marchés existants.

Types d'aide offerte

Le programme offre aux entreprises canadiennes une aide financière limitée pour leur permettre de participer à divers types d'activités promotionnelles commerciales. Toutes les activités doivent être à vocation commerciale, c'est-à-dire que leur but doit être de stimuler les ventes à l'exportation. Le programme comprend quatre grandes composantes : la Stratégie de développement des marchés (SDM), les Petites entreprises ou entreprises novices à l'exportation, les Soumissions pour projets d'immobilisations et les Activités spéciales.

Le PDME-SDM finance jusqu'à 50 % des coûts engagés dans un large éventail d'activités, y compris les frais de déplacement, les coûts d'essai de produits à des fins d'homologation sur un marché, les frais juridiques, les frais de démonstration de produits et les autres frais qu'entraîne obligatoirement l'exécution d'un plan de marketing. Le PDME-SDM assure cette aide pendant une période d'un an à des entreprises qui exécutent un plan à long terme. La SDM est destinée particulièrement aux sociétés dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 250 000 \$ et 10 millions\$ et à celles qui comptent moins de 100 ou de 50 employés, selon qu'elles exercent leurs activités dans le secteur de la fabrication ou dans celui des services.

Le PDME aide les entreprises qui se lancent dans l'exportation pour leur permettre de pénétrer les marchés sans avoir à subir un fardeau financier excessif. Les entreprises qui ont des besoins cycliques en matière de commercialisation sont également admissibles à l'aide. La composante Soumission pour projets d'immobilisations du PDME vise à appuyer la réalisation de projets spécifiques à l'étranger attribués par voie d'appels d'offres ou de concours internationaux. Enfin, la composante Activités spéciales permet de répondre aux besoins généraux de commercialisation des associations commerciales répondant aux critères d'admissibilité du PDME.